



Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230629-454-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 454/2023

OBJET : Candidature
label Grand Site de
France : les ambitions
pour le programme
2024-30

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Claude REVEL délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean TRINQUIER, délégué suppléant de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Nicole MOERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Pierre MATHIEU, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Le Syndicat mixte est porteur de la démarche Grand Site pour le territoire et ses collectivités membres. Depuis le comité de pilotage du Grand Site de 2022, il travaille à la préparation de la candidature au label Grand Site de France en concertation avec les divers acteurs et partenaires. Le programme d'action 2024-30 s'appuiera sur les 5 orientations suivantes, issues des divers temps de travail collectif :

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

A. Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux

L'ambition partagée pour cet axe est de limiter les pressions liées à l'attractivité du Grand Site. Les loisirs, les visiteurs, les animations, ont toutes leur place dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dans la mesure où elles respectent le paysage et la vie du site sans en perturber durablement le rythme et le caractère. Les défis à relever sont les suivants :

- 1- offrir aux habitants, visiteurs et touristes des alternatives à la voiture afin de limiter (en pleine saison) la saturation des paysages et proposer une autre façon de se déplacer plus favorable à l'imprégnation des lieux.
- 2 – faire comprendre et respecter le code de conduite pour contribuer ensemble au respect des paysages, valeurs et identités du territoire.
- 3 – garantir l'identité du Grand Site et l'intégrité des paysages encadrant les usages.

Affichée le :

B. Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

L'ambition partagée pour cet axe est de proposer un accueil qualitatif à l'année, tout en préservant durablement les paysages exceptionnels, en respectant la nouvelle carte de vocation des espaces et en relevant les défis suivants :

- 1-Créer de la résonance entre les 3 pôles pour rendre l'accueil pour tous plus qualitatif. Les pôles se font écho et offrent les clés de lecture de compréhension du Grand Site et d'appropriation de l'esprit des lieux.
- 2-Accueillir dans des espaces de convivialité en les intégrant au paysage et offrant des prestations et des services complémentaires, stabilisés et adaptés au site.
- 3-Préserver les espaces fragiles et très attractifs des cœurs de sites en les ménageant (ou en désaménageant)
- 4-Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux habitants, visiteurs et touristes.
- 5-Qualifier paysagèrement les entrées du Grand Site et ses routes afin de faire comprendre aux habitants, visiteurs et touristes qu'il est accueilli dans un site exceptionnel.

6-Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour faire de la filière « Activités de pleine nature » un moteur de l'économie et un outil au service du Grand Site.

7-Faire des actions du Géoparc le programme d'accueil des habitants, visiteurs et touristes dans le Grand Site. La géologie, support des paysages, constituant une des principales richesses patrimoniales du Grand Site

C.Un Grand site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain

L'ambition partagée pour cet axe est de favoriser une évolution des villages au service du paysage en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site. Les défis à relever :

- 1- Adapter, faire comprendre et appliquer la charte architecturale, urbanistique et paysagère.
- 2- Partager la beauté des villages remarquables de Mourèze, Villeneuve et Celles, tout en préservant les paysages et la qualité du cadre de vie des habitants.
- 3- Accompagner les projets communaux qui contribuent à l'amélioration des paysages.

D.Des espaces agricoles et naturels dynamiques et préservés

L'ambition partagée pour cet axe est de soutenir l'activité agricole pour garantir le maintien de la diversité des paysages du Grand Site et de s'engager pour préserver sa biodiversité.

Les défis à relever sont de :

- 1-Maintenir les milieux ouverts grâce aux troupeaux pour préserver les caractéristiques exceptionnelles des paysages et la biodiversité remarquable.
- 2-Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage.
- 3-Assurer un usage agricole des terres du département qui répondent aux enjeux agro-environnementaux.
- 4-Valoriser le lien entre paysages et produits locaux.
- 5-Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives qui menacent la biodiversité du Grand Site.
- 6-Préserver les espèces et habitats emblématiques du territoire pour assurer la transmission aux générations futures.

E.- Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter

L'ambition partagée pour cet axe est de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics, en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site. Les défis à relever sont :

- 1-D'assurer le fonctionnement du SMGS pour mettre en œuvre le projet.
- 2-D'asseoir une gestion collaborative, partenariale et coordonnée.
- 3-De rassembler autour de l'esprit des lieux pour animer, partager et transmettre.

Le comité syndical,

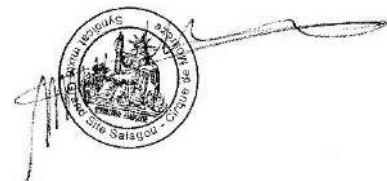
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les 5 ambitions du programme 2024-2030

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 juin 2023**

La Présidente



Marie PASSIEUX